

## Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 11 mars 2016

L'An deux mil seize et le onze mars à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, salle de réunion de la mairie, sous la présidence de M. Christian COURAULT, Maire.

**Date de convocation** : 01 mars 2016

Conseillers en exercice	11	Conseillers présents	11	Procurations	0
-------------------------	----	----------------------	----	--------------	---

**Présents** : Max LÉGARÉ, Pierre VACHER, Michel CHATEAU, Marguerite FAUQUET, Étienne COUGNY, Cécile JUBERT, Jean-Luc BERGER, Marie-France VACHER, Christophe THIRY, Thierry COULON

Le secrétariat a été assuré par la secrétaire de mairie : Michèle BERGER

La séance est ouverte à 20h10. Le maire soumet au conseil l'adoption du compte rendu de la séance du 10 novembre 2015, celui-ci est adopté à l'unanimité.

### 1 / Décisions modificatives

Dépenses imprévues	- 2476.00 €
Chapitre 65 article 6554	+ 2000.00 €
Chapitre 014 article 73925	+ 476.00 €

### 2 / Objet : Autorisation de paiement avant vote du budget 2016

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu le budget primitif 2015,

Vu que le montant des dépenses d'investissement 2015 inscrites aux chapitres 21 et 23, hors remboursement de la dette, en capital s'élève à 194 720.07€

Le conseil décide d'autoriser le mandatement et le paiement des dépenses d'investissement qui seront inscrites au budget primitif 2016 avant son vote ; soit un maximum de 194 720.07€ / 4 = 48 680€

Accepté à l'unanimité.

### 3 / Objet : Modalité de paiement du loyer de l'auberge

Le maire expose au conseil que le contrat de location-gérance de l'auberge a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2016 mais que les gérants sont arrivés en février pour une ouverture le 1<sup>er</sup> mars 2016.

Pour faciliter leur installation, le maire propose au conseil de ne pas demander le montant du loyer de janvier.

Accepté à l'unanimité.

#### **4 / Vote du compte de gestion**

Le compte de gestion, dressé par M. Christophe GOUDOT, trésorier, est en accord avec le compte administratif, il est accepté à l'unanimité.

#### **5 / Vote du Compte administratif**

Le compte administratif, dressé par M. Christian COURAULT, Maire, fait apparaître un excédent de fonctionnement de 80 851.44€ et un déficit d'investissement de 198 791.14€, soit un déficit global de 117 939.70€

Le déficit s'explique par la réception de l'indemnité d'assurance sur l'incendie de l'auberge perçue en 2014 alors que la dépense des travaux s'est imputée sur 2015.

Il est adopté à l'unanimité par 10 voix POUR, le maire ne prenant pas part au vote sur sa comptabilité.

#### **6 / Objet : Travaux de voirie**

Le maire expose au conseil que des travaux de maçonnerie sont nécessaires au pont de Praron afin de terminer le chantier. Ces travaux sont à financer par moitié avec la commune de St Léger sous Beuvray.

Nous avons un devis de l'entreprise Courault Services de 1908.00€ HT pour chaque commune.

Accepté à l'unanimité.

#### **7 / Objet : Durée d'amortissement des travaux de raccordement à l'assainissement collectif de la salle des fêtes**

Le maire expose au conseil que nous avons réalisé le raccordement de la salle des fêtes à l'assainissement collectif en 2015 pour la somme de 10 958.40€,

Il propose d'amortir cette opération d'investissement sur 5 ans de 2016 à 2020 : soit 2192€ sur 4 ans et 2190.40€ la 5<sup>ème</sup> année.

Accepté à l'unanimité.

#### **8 / Objet : Zonage agricole**

Le maire expose au conseil que suite au conseil communautaire du 30 septembre 2015, il a reçu des informations indiquant que la commune, appartenant au Parc Naturel Régional du Morvan, peut demander, par cet intermédiaire, son classement en zone de montagne.

L'attribution du classement sert au calcul de la DGF et permet aux exploitations agricoles de bénéficier d'aides spécifiques.

Après avoir délibéré, le conseil décide de demander le classement en zone de montagne, confie le projet au Parc Naturel Régional du Morvan, collectivement avec les autres communes du territoire et prend note que l'étude sera financée par l'IRSTEA, laissant à la charge de la commune la somme de 300€

Accepté à l'unanimité.

### **9 / Objet : Dotation de soutien à l'investissement public**

Le maire expose au conseil que nous avons eu connaissance d'une nouvelle dotation de l'état permettant une aide à l'investissement dans différents projets tels que le développement des énergies renouvelables, la mise aux normes des équipements publics ou la rénovation thermique...

Cette demande de subvention peut se cumuler avec une demande de DETR ;

Le maire propose au conseil de déposer un dossier pour notre projet de toilettes publiques avec accès handicapés à hauteur de 30 %.

#### **Plan de financement**

DEPENSES		RECETTES	
Travaux HT	24 890.00	DETR 50 %	12445.00
		DSIPL 30 %	7467.00
		Autofinancement	4978.00
Total	24 890.00	Total	24 890.00

### **10 / Travaux de couverture cuisine salle des fêtes**

Lors du conseil municipal du 10 novembre 2015, nous avons comparé 2 devis Guinot et Desvignes, l'entreprise Guinot ayant fait une erreur sur la surface a rédigé un nouveau document.

Nous avons aujourd'hui 2 devis comparables :

- SARL GUINOT : 14 803.86€ HT
- DESVIGNES : 14 868.17€ HT

Après avoir délibéré, le conseil municipal choisit à l'unanimité, l'entreprise Guinot pour sa proximité géographique, étant donné qu'il n'y a pas de différence de tarif.

### **11 / Objet : Demandes de subventions**

Nous avons reçu 2 demandes de subvention de centres de formation d'apprentis qui accueillent des enfants de la commune :

- CFA du bâtiment de Saône et Loire à Autun - rémi Coulon
- CIFA Jean Lameloise à Mercurey - Léa Marion

Afin de soutenir l'apprentissage des jeunes, le conseil décide de verser 50€ à chaque établissement.

### **12 / Objet : Demande de subvention Bibracte**

Le maire expose au conseil que la mobilisation des acteurs locaux a permis de lancer plusieurs actions en 2014 et 2015 pour une gestion paysagère du site de Bibracte. Dans cette même démarche, un programme plus ambitieux est envisagé pour 2016 :

- Accueil d'un étudiant durant 6 mois pour la réalisation d'un diagnostic social, technique et économique des exploitations agricoles des 6 communes concernées par le site
- Etude paysagère de la périphérie du site
- Organisation d'un concours de prairies fleuries
- Programmation de plusieurs ateliers.....

Le coût du programme d'action se monte à 38000€ financé à hauteur de 15000€ par l'état, un dossier LEADER est en cours pour une aide européenne.

Le site de Bibracte souhaite le soutien des 6 communes avec dans un premier temps une aide financière de 150€. Accepté à l'unanimité.

### **13 / Questions diverses**

Le maire informe le conseil :

- Projet éolien
- Inauguration auberge de Millay
- Commission des travaux le lundi 21 mars à 9h

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 23h.